

MAROCLEAR signe un Mémorandum d'entente avec le GPBM pour le lancement du service de dématérialisation des titres pour les sociétés non cotées

- MAROCLEAR met son savoir-faire historique au service des entreprises pour moderniser le mode de détention des titres au Maroc
- Les banques élargissent leur offre de services avec de nouvelles opportunités de développement
- Une nouveauté pour les SA qui pourront réaliser via leur banque toutes leurs opérations sur titres de façon automatisée et digitale

Casablanca, le 30 août 2016 – Après avoir signé avec l'APSB en 2015, Maroclear s'associe au GPBM pour développer le nouveau service de dématérialisation des titres pour les sociétés non cotées.

Othman BENJELLOUN, Président du GPBM, Groupement Professionnel des Banques du Maroc, et Fathïa BENNIS, Présidente de MAROCLEAR, Dépositaire Central des titres, ont annoncé la signature d'un Mémorandum d'entente pour le lancement du service de dématérialisation des titres pour les sociétés non cotées. Ce nouveau service vise à apporter aux SA plus de sécurité, de transparence, et de faciliter dans la détention et la circulation de leurs titres.

La « dématérialisation » est le remplacement des titres physiques ou du registre des actionnaires d'une entreprise par l'ouverture d'un compte titres chez Maroclear via son dépositaire (banque ou société de bourse). Cette démarche apporte à l'entreprise et à ses actionnaires de nombreux avantages, comme la sécurité grâce à l'élimination des risques de destruction, de vol ou de détérioration des titres physiques, le confort puisqu'il n'y a plus de risques d'erreurs liés à la gestion manuelle ou encore plus de visibilité grâce à l'attribution d'un code ISIN, norme internationale très prisée par les investisseurs. Enfin, ne plus utiliser de papier signifie pour une entreprise réduire son empreinte écologique, ce qui représente un argument fort pour toutes celles qui ont comme préoccupation la préservation de l'environnement.

Ce Mémorandum d'entente vise à définir un cadre commun d'actions pour promouvoir la détention électronique. Les deux partenaires ciblent l'ensemble des sociétés anonymes non cotées constituant le tissu économique marocain sans distinction de taille. Les entreprises désireuses de bénéficier de ce nouveau service peuvent s'adresser directement au service titre de leur dépositaire ou à Maroclear.

Contact presse Maroclear

Sofia Ababou / Directrice Communication &

Développement Commercial

Mail : ababou@maroclear.com

GSM : 0666 267 528

A PROPOS DE MAROCLEAR

Maroclear est le Dépositaire Central des Valeurs Mobilières au Maroc. Il a été créé en 1997 en vertu de la loi n°35-96 du 09/01/1997.

Il dispense quatre grands services à ses affiliés : la dématérialisation des titres et leur conservation, la gestion de la circulation de ces titres de comptes à comptes et l'administration de ces titres (gestion du référentiel et codification selon des normes internationales).

Maroclear est régi par un Règlement Général, approuvé par le Ministre chargé des Finances (arrêté n°932.98 du 16 avril 1998). Il est sous la tutelle du Ministère des Finances et soumis au contrôle de l'AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux).